

Renouvellement des dirigeants

Statutairement, les dirigeants constituant les comités directeurs de la Fédération Française de Gymnastique et de ses structures déconcentrées que sont les comités régionaux et départementaux, terminent leur mandat lors d'une période située dans les 6 mois après les derniers Jeux Olympiques d'été. Tous les membres sont sortants et rééligibles.

Concrètement, les JO d'été sont prévus à Rio de Janeiro au Brésil du 5 au 25 août 2016 inclus.

Les jours où doivent s'organiser les AG électives de renouvellement de leurs dirigeants, doivent se situer entre le 25 août 2016 et le 25 février 2017 inclus.

Cette AG peut avoir lieu au choix :

- En fin de saison sportive 2015/2016 entre le 25 et le 31 août 2016 inclus. Moment estival, peu propice aux disponibilités pour organiser et assister à cette AG élective
- ou
- Durant la saison sportive 2016/2017 entre le 1^{er} septembre 2016 et le 25 février 2017. Moment suggéré pour le Stade Castrais : durant le 4^e trimestre de l'année civile 2016 dont la date reste à fixer par le comité directeur au moment propice.